

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : CPER 2015 - 2020 : Liaison Aix-Marseille 2ème phase. Convention de financement des études de Projet/DCE et travaux préparatoires

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention relative au financement des études de Projet/DCE et travaux préparatoires de la 2ème phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix en Provence, dont le projet est joint au rapport ;
- de procéder aux affectations et modifications d'autorisations de programme comme indiqué dans le rapport.

La dépense correspondante, soit 3 173 733,33 €, sera engagée sur l'autorisation de programme n°2015-25007A, chapitre 204, fonction 63 article 204181 du budget départemental à raison de 1 438 419,22 € et chapitre 204, fonction 63 article 204183 à raison de 1 735 314,11 €.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée